

## Horaires d'ouverture de la mairie :

Lundi	: 09h00 -12h00
Mardi	: 09h00 -12h00 /14h00 -17h30
Mercredi	: 09h00 -12h00
Judi	: 09h00 -12h00 /14h00 -17h30
Vendredi	: 09h00 -12h00 /14h00 -17h30

**Les titres d'identité sont établis uniquement sur RDV. La remise se fait sans RDV.**

## Bibliothèque

Place de l'Eglise Notre-Dame

Tél. : 02.43.76.92.98

Lundi	: 15h-18h
Mercredi	: 10h-12h / 14h-17h
Samedi	: 10h-12h

## Relais poste commerçant

Maison de la Presse - Mme CAMUS

06 Grande Rue - 72450 Montfort-le-Gesnois

## Centre LARES / France services

01 Place J. Moreau 72450 Montfort-le-Gesnois

Tél.: 02.43.76.70.25

Lun. au vend. de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h

## Ecole maternelle publique P. KERGMARD

Mme DENECHERE : 02.43.76.71.59

## Ecole élémentaire publique « Les Tilleuls »

Mme LECOURT : 02.43.76.70.85

## Ecole Privée Sainte-Adélaïde

Mme AUBRY : 02.43.76.70.06

**Crèche** : Tél. : 02.43.89.87.96

[lemillepattes@lecolagrance.org](mailto:lemillepattes@lecolagrance.org)

**Médecin** : appeler le 15

**Infirmier(e) de garde** : Joao FERREIRA

Tél. : 06.77.93.26.49

**Pharmacie** : Service de garde - 0825 12 03 04

17 Rue du Haras - 72450 Montfort-le-Gesnois

Tél. : 02.43.76.70.17

## Vie paroissiale

La messe anticipée du samedi soir *est généralement célébrée* à Montfort :

► de Pâques à la Toussaint à **18h30** à **Notre-Dame**

► de la Toussaint à Pâques à **18h00** à **Saint-Gilles**

Presbytère de Montfort :

5 Place Notre-Dame -72450 Montfort-le-Gesnois

Tél. : 02.43.76.70.67

**Prêtre** : Père François BAILLY

Permanences : Samedi de **10h00 à 12h00**

Pour contacter le prêtre :

**02.43.89.00.43** / [bailly-f@wanadoo.fr](mailto:bailly-f@wanadoo.fr)

**Messe à la résidence Amicie (17h)**

## Gendarmerie de Saint-Mars-la-Brière

02 allée de la forêt - 72470 Saint-Mars-la-Brière

Tél : 02.43.89.70.04

Lundi au samedi : 8h-12h / 14h-18h

Dim. et jours fériés : 9h-12h / 15h-18h

## Gendarmerie de Connerré

30 Avenue Carnot - 72160 Connerré

Tél : 02.43.89.00.01

Lun. : 14h à 18h, merc, sam. : 8h-12h / 14h-18h

les jours fériés de 9h-12h / 15h-18h

## Centre Aqualudique Sittellia

Tél. : 02.43.54.01.70

Consulter tous les horaires sur le site internet :

<http://sittellia.fr>

## Déchèterie « L'Ouserie » de St-Mars-la-Brière

Tél. : 02.43.82.96.41 - [www.syvalorm.fr](http://www.syvalorm.fr)

Horaires d'été à compter du **2 avril 2024**

Lundi : 14h-18h20

Mardi : 9h-11h50

Merc., vendredi : 9h-11h50/14h-18h20

Judi : Fermé

Samedi : 9h-11h50/14h-17h20

Prochaines collectes : **26 juillet - 9 et 23 août**

# Mairie de Montfort-le-Gesnois

## Coordonnées de la mairie

22 Rue de la Ferté  
72450 Montfort-le-Gesnois  
02.43.54.06.06

[mairie@montfortleGesnois.fr](mailto:mairie@montfortleGesnois.fr)  
<https://www.montfort-le-gesnois.fr>



**BULLETIN  
D'INFORMATION**

**N°25 du 19 juillet 2024**

Les samedis sont fermés pendant la période estivale. Reprise le **samedi 7 septembre**

## Diffusion du bulletin hebdomadaire

La diffusion du bulletin hebdomadaire s'arrête momentanément et reprendra à partir de la semaine 34 soit à compter du **19 août 2024**.

## Balayage mécanique

Le prochain balayage mécanique aura lieu les jours suivants :

⇒ **lundi 29 juillet et mardi 30 juillet**

Nous vous remercions de bien vouloir déplacer vos véhicules afin que celui-ci puisse être effectué correctement.

## Conseiller numérique

Le conseiller numérique reprend ses permanences **le mardi de 9h à 12h** les jours suivants :

⇒ **Mardi 06 août**

⇒ **Mardi 03 septembre**

⇒ **Mardi 1er octobre**

⇒ **Mardi 26 novembre**

Si vous souhaitez venir lors de l'une des permanences, merci de bien vouloir laisser vos coordonnées à la mairie afin qu'un rendez-vous vous soit fixé par le conseiller numérique (créneau d'une heure, possibilité de prendre le rdv à 9h, 10h et 11h).

## Cambriolages : Opération tranquillité vacances (OTV)

Attention pendant les vacances estivales, les cambriolages peuvent avoir lieu sur notre commune. Nous vous demandons de bien vouloir rester vigilants.

En cas d'absence prolongée, n'oubliez pas que vous pouvez faire appel aux services de police et de gendarmerie pour vous inscrire au dispositif « Opération tranquillité vacances ! ».

Opération tranquillité vacances est un service de police et de gendarmerie qui propose de veiller sur votre domicile pendant des absences prolongées et de vous prévenir en cas d'anomalie (vous-même ou une personne de confiance proche du lieu). La surveillance est assurée par des patrouilles effectuées de jour comme de nuit, en semaine et le week-end.

Le dispositif fonctionne **dans tous les départements français**.

L'inscription peut se faire tout au long de l'année, même hors des vacances scolaires. **La durée d'absence ne peut excéder 1 an.**

## Comment s'inscrire ?

### Inscription sur place

Pensez à vous inscrire quelques jours avant votre départ, que ce soit sur place ou en ligne. Pour l'inscription sur place, vous devez vous munir de votre **pièce d'identité** et d'un **justificatif de domicile**. Conservez bien le récépissé de votre demande d'inscription.

Les conditions d'inscription sont différentes selon votre lieu de résidence, selon qu'il est situé en zone police ou en zone gendarmerie.

### Zone police

⇒ **Domicile concerné : résidences principales**

⇒ **Durée d'absence : entre 3 jours et 3 mois**

⇒ **Inscription : de 45 à 3 jours avant le départ**

### Zone gendarmerie

⇒ **Domicile concerné : résidences principales et secondaires**

⇒ **Durée d'absence : jusqu'à 12 mois**

⇒ **Inscription : de 45 jours jusqu'à la veille du départ**

### Démarche en ligne

La connexion se fait via le site [Service-Public.fr](http://Service-Public.fr) :

⇒ **identifiez-vous via France Connect**

⇒ **complétez le formulaire en ligne**

À l'issue de votre inscription en ligne, vous recevrez également un récépissé de votre demande par courriel ainsi qu'un formulaire reprenant toutes les informations communiquées.

**Pensez à indiquer si votre habitation est équipée d'un système d'alarme ou d'un simulateur de présence, et si quelqu'un passe relever votre courrier ou arroser vos plantes afin qu'il ne soit pas confondu avec un cambrioleur. Vous devrez également prévenir les forces de l'ordre en cas de retour anticipé.**

## Syvalorm

En raison des fortes chaleurs annoncées, le protocole "fortes chaleurs" 2024 est activé le **vendredi 19 juillet et le samedi 20 juillet** sur TOUTES les déchèteries SYVALORM. Les horaires d'accès sont adaptés. Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site internet du Syvalorm.

### Généralités Mouvement de Montfort-le-Gesnois

L'association organise une randonnée pédestre le **vendredi 26 juillet 2024** avec repas le midi au restaurant l'Escapade à Champagné. Merci de bien vouloir vous inscrire auprès de Jules AUBERT au 06.12.04.30.71.

### Circuit « Châteaux et Seigneuries du Perche »

Le Perche Sarthois a réuni quatre édifices touristiques majeurs du territoire autour d'un projet de circuit thématique réalisable en autonomie : « **Châteaux et Seigneuries du Perche** ».

L'entrée du 1er site visité sera au tarif normal, les 3 suivants seront au tarif réduit « pass » (tarif valable pour deux adultes).

Plus d'infos sur : [www.perche-sarthois.fr](http://www.perche-sarthois.fr)

## Être aidant ET Être aidé ? Bien-sûr que c'est possible !



**Vous êtes retraité ?**

Vérifiez si vous êtes éligible au dispositif **Mon Repère Aidant** ainsi qu'aux accompagnements psychologiques proposés\*

\* si vous ne bénéficiez d'aucune prise en charge psychologique par votre complémentaire santé.

**Comment faire ?**  
Scannez ce QR CODE avec votre téléphone :



**Mon Repère Aidant**  
La plateforme de soutien aux aidants co-créée par les aidants eux-mêmes et développée par

**MyFamily** avec le soutien de **AG2R LA MONDIALE** et **agirc-arrco**

Ou allez directement sur ce lien internet : <https://myfamilyup.com/soutien-psychologique-aidant-gratuit/>

Ou contactez la ligne gratuite 05 32 09 35 74



**Circuit thématique du Perche Sarthois 2023 - 2024**

Le Château des Comtes du Perche, Le Château de Montmorillon, Le Château de Courtenayville, La Commanderie d'Arville, etc.

Scannez le QR code pour découvrir l'itinéraire précis et la carte touristique actualisée.

**Châteaux et Seigneuries du Perche**

## RESTEZ VIGILANTS, NE LAISSEZ PAS LE MOUSTIQUE TIGRE S'INSTALLER

### POURQUOI ?

Il pond dans des petits volumes d'eau stagnante. Cela va très vite : la femelle pond environ **50 œufs** tous les 4 jours. Il vit au maximum à 150 m de son lieu de naissance à **proximité des humains car il a besoin d'eux pour se développer**. Sa durée de vie est d'environ 1 mois. Le moustique est actif du printemps à l'automne.



**VIDEZ**

Vider tous les objets pouvant contenir de l'eau permet de supprimer les lieux de ponte et de limiter le développement des moustiques

Arrosoirs, coupelles, pots de fleurs, brouettes, pieds de parasol, pluviomètres, gouttières, bâches, jouets d'extérieur, gamelles pour animaux...



**COUVREZ**

Couvrir vos réserves et contenants d'eau par un couvercle ou une moustiquaire tiendra le moustique à distance !

Récupérateurs d'eau de pluie, poubelles, seaux, petites piscines...



**SIGNELEZ**

À la vue d'un moustique tigre, prenez-le en photo et signalez-le sur [signalement-moustique.anses.fr](http://signalement-moustique.anses.fr)



### ASTUCES ANTI MOUSTIQUE

- Après chaque pluie, et au moins une fois par semaine, faire la chasse aux récipients contenant de l'eau
- Une gouttière qui s'écoule correctement, c'est un lieu de ponte en moins pour les femelles
- Éliminer les déchets verts limite les lieux de repos des moustiques
- Du sable dans les coupelles permet de maintenir l'humidité au pied des plantes sans stocker d'eau
- La biodiversité favorise le développement des prédateurs naturels du moustique tigre
- L'installation d'une pompe ou une fontaine dans la mare permet d'éviter la stagnation de l'eau

### COMMENT SE PROTÉGER DES PIQÛRES ?

- Porter des vêtements longs, amples et clairs pour éviter les piqûres
- Utiliser des produits anti-moustiques en demandant conseil au pharmacien ou au médecin, notamment pour les enfants et femmes enceintes
- Utiliser des ventilateurs dans les maisons (ils n'aiment pas le vent)
- Installer des moustiquaires sur les ouvrants
- Mettre des serpentins insecticides à l'extérieur